



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

# RAPPORT D'ACTIVITES 2020

# SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
LISTE DES TABLEAUX .....	5
<b>PARTIE INTRODUCTIVE .....</b>	<b>6</b>
<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL .....</b>	<b>7</b>
<b>A. Chiffres et indicateurs clés de l'année 2020.....</b>	<b>8</b>
<b>B. Evènements marquants de l'année 2020 .....</b>	<b>9</b>
<b>Focus : le Téléliasse .....</b>	<b>12</b>
<b>I. MISSIONS ET ORGANISATIONS DE LA DGI.....</b>	<b>16</b>
<b>A. Missions de la Direction Générale des Impôts.....</b>	<b>17</b>
<b>B. Organisation de la Direction générale des Impôts .....</b>	<b>18</b>
<b>II. RESULTATS DE GESTION .....</b>	<b>20</b>
<b>A. RESULTATS DE GESTION PAR GRANDE MISSION .....</b>	<b>21</b>
1- Assiette fiscale .....	21
2- Recouvrement de l'impôt.....	22
3- Contrôle fiscal.....	22
<b>B. GESTION DU CADASTRE ET DU FONCIER .....</b>	<b>24</b>
1- Travaux techniques .....	24
2- Gestion des infrastructures cadastrales .....	26
3- Evaluation immobilière et informations cadastrales .....	26
4- Le bilan des activités du CORIF .....	27
<b>C. LES TELESERVICES FISCAUX .....</b>	<b>28</b>
<b>III. REFORMES ET ACTIONS PREPONDERANTES ENGAGEES OU MISES EN ŒUVRE EN 2020 .....</b>	<b>30</b>
<b>A. Principales mesures de politique fiscale .....</b>	<b>31</b>
<b>B. Principales mesures d'administration fiscale .....</b>	<b>32</b>
<b>C. Mesures techniques .....</b>	<b>33</b>
<b>D. Défis de la digitalisation.....</b>	<b>33</b>
<b>IV. MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS SUPPORTS .....</b>	<b>35</b>
<b>A. Gestion des ressources humaines, matérielles et financières .....</b>	<b>36</b>
<b>B. Amélioration de la communication.....</b>	<b>36</b>
<b>C. Promotion du civisme fiscal .....</b>	<b>37</b>
<b>D. Amélioration de la qualité des services .....</b>	<b>37</b>
<b>E. Gestion du système d'information de la DGI .....</b>	<b>38</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXES STATISTIQUES .....</b>	<b>41</b>

# SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>Sigles</b>	<b>Définitions</b>
AF	Annexe Fiscale
ANAGED	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ARD	Amortissement Régulièrement Différé
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CA	Chiffre d'Affaire
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CFA	Communauté Financière Africaine
CGI	Code Général des Impôts
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CME	Centre des Moyennes Entreprises
CORIF	Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier
CPFH	Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques
CSP	Contrôle Sur Pièce
CTF	Centre des Téléservices fiscaux
DC	Droit Constaté
DCAD	Direction du Cadastre
DCQPCF	Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion du Civisme Fiscal
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre
DERAR	Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DI	Direction de l'Informatique
DLCD	Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation
DME	Direction des Moyennes Entreprises
DMGE	Direction des Moyens Généraux et de l'Equipement
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
DR	Direction Régionale
DRAN	Direction Régionale d'Abidjan Nord
DRAS	Direction Régionale d'Abidjan Sud
DRHF	Direction des ressources Humaines et de la Formation
DS	Droit Simple
DT	Demande de Titre foncier
DVFN	Direction des Vérifications Fiscales Nationales
EUROCHAM	Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire
FMI	Fonds Monétaire International
IF	Impôt Foncier
IGSF	Inspection Générales des Services Fiscaux
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt Synthétique
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LBTP	laboratoire du bâtiment et des Travaux Publics
LFE	Livre Foncier Electronique
MBPE	Ministère du Budget et du portefeuille de l'Etat
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
RGI	Recette Générale des Impôts

<b>Sigles</b>	<b>Définitions</b>
RNI	Régime Normal d'Imposition
RPI	Recette Principale des Impôts
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
RTI	Radiodiffusion Télévision ivoirienne
SAID	Service d'Assiette des Impôts du Divers
SIGICI	Système Intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire
SMQ	Système de Management de la Qualité
SODECI	Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire
TF	Taxe Forfaitaire
TFPCA	Taxe Forfaitaire de Petits Commerçants et Artisans
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TSE	Taxe Spéciale d'Equipements
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
WGS	World Geodesic System (Système géodésique mondial)

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les recouvrements du contrôle fiscal à fin décembre 2020/2019 .....	22
Tableau 2 : Les indicateurs relatifs aux déficits et crédits de TVA .....	23
Tableau 3 : Récapitulatif des demandes de créations de titres fonciers .....	24
Tableau 4 : Évolution du nombre de sections créées de 2019 à 2020 .....	25
Tableau 5 : Synthèse des travaux de mise à jour .....	25
Tableau 6 : Synthèse des recensements effectués au cours des bornages contradictoires .....	25
Tableau 7 : Synthèse des travaux de recoupement.....	26
Tableau 8 : Récapitulatif de la gestion des infrastructures cadastrales.....	26
Tableau 9 : Répartition du personnel selon les missions.....	36

---

*PARTIE INTRODUCTIVE*

---



**M. OUATTARA SIE ABOU**  
Directeur Général des Impôts

### **2020 : Résilience et nouveaux défis.**

L'année 2020 a été une année de grandes épreuves, mais également celle qui nous a mis face à nos responsabilités face aux défis à relever pour bâtir une administration fiscale forte et moderne.

Éprouvante, elle l'a été avec la survenue de la pandémie de la maladie à corona virus (COVID-19). Ce choc inattendu, de portée mondiale, a brisé notre élan de croissance amorcé les trois premiers mois de l'année 2020. Notre politique, nos plans d'actions, nos moyens et autres ressources, nos éléments de gestion interne ont dû être revus et/ou actualisés en vue de les adapter aux nouvelles contraintes

Par la suite, la longue période d'avant, pendant et d'après les élections présidentielles est venue nous replonger dans une parenthèse d'incertitudes.

Cependant, grâce à l'abnégation de tous les membres de la grande équipe des agents et des dirigeants de l'administration fiscale et également aux orientations et aux soutiens de nos autorités nous avons su faire preuve d'intelligence pour puiser en chacun de nous les ressources les plus précieuses afin de résister et de sortir la tête haute de ces turbulences. Nous avons ainsi démontré notre capacité de résilience.

A l'heure du bilan, je voudrais adresser mes sincères félicitations à toutes et à tous.

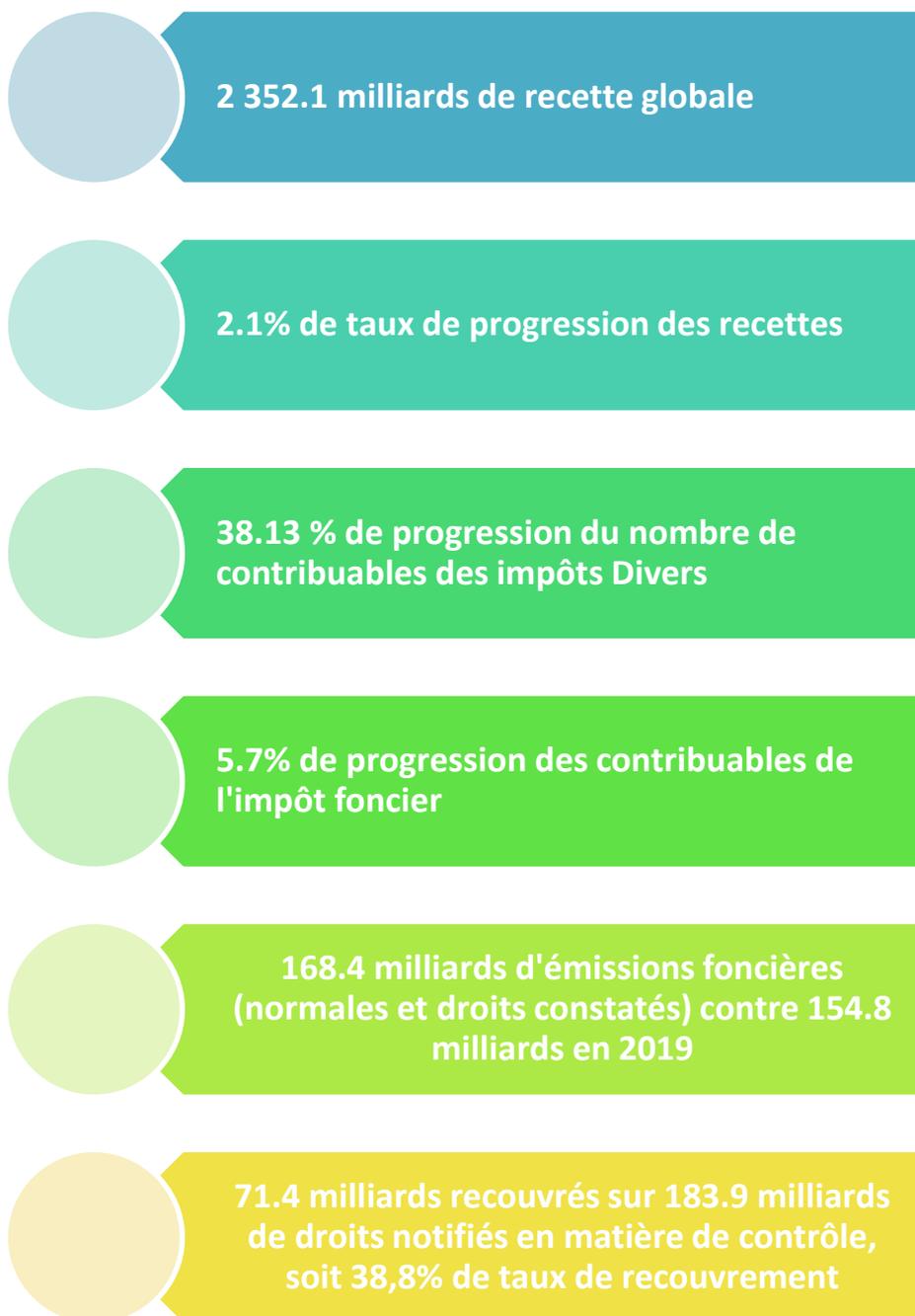
Les enseignements tirés de 2020 nous invitent à travailler davantage sur notre capacité à renforcer notre savoir, notre savoir-faire, notre savoir-être, en tant que facteurs de performance. Pour cela, nous devons apprendre à être proactifs et à mieux nous organiser. Cette attitude nous permettra de répondre efficacement aux nouveaux défis, notamment :

- une politique fiscale adaptée aux réalités socio-économiques de la population fiscale par la poursuite rationnelle de la segmentation ;
- la mise en œuvre de façon effective et efficiente des solutions digitales ;
- la diversification de l'offre de service aux contribuables en vue d'accroître le niveau de civisme fiscal ;
- la fiscalisation des activités émergentes notamment l'économie numérique.

Ces efforts nous permettront d'élargir significativement l'assiette et d'accroître la pression fiscale.

**OUATTARA SIE Abou**  
*Directeur Général des Impôts*

## A. Chiffres et indicateurs clés de l'année 2020



## B. Evènements marquants de l'année 2020

### PRESENTATION DES NOUVELLES MESURES CONTENUES DANS L'ANNEXE FISCALE 2020



*Le Directeur général des Impôts, M. OUATTARA Sié Abou, accompagné de certains membres du comité de direction, a présenté les nouvelles mesures contenues dans l'annexe fiscale 2020, le jeudi 09 janvier 2020 à l'Hôtel TIAMA, au cours d'un petit déjeuner de presse.*

### VISITE DU MINISTRE DU BUDGET DANS LES LOCAUX DU CENTRE DES TELESERVICES



*Le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE), M. Moussa SANOGO a visité les nouveaux locaux du Centre des Téléservices fiscaux (CTF), le jeudi 12 mars 2020, sis au 3ème étage de l'immeuble BAÏNI, Rue Louis Lumière de Marcory.*

**DISTRIBUTION DE SUPPORT DE COMMUNICATION A LA DGI PAR LE COMITE DE CRISE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19**



*Une délégation du comité de crise de lutte contre la COVID-19 à la Direction générale des Impôts, conduite par M. SANOGO Lassina, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation, a procédé à la distribution de support de communication (kakémono) en vue de la sensibilisation sur la maladie à coronavirus (COVID-19), le mardi 19 mai 2020 dans des Directions centrales, à la Tour E.*

**VISITE DU MINISTRE DU BUDGET A LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**



*Le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, M. SANOGO Moussa a effectué, le mercredi 05 août 2020, une visite à la Direction générale des Impôts, en vue d'exprimer ses remerciements et son entière confiance au Directeur général et à tous ses collaborateurs.*

**LA DGI ET L'ANAGED ONT PROCÉDÉ AU LANCEMENT DE LA 7ÈME ÉDITION DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA DÉCLARATION ET AU PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER.**



*La Direction générale des Impôts (DGI), en collaboration avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) a procédé à la cérémonie solennelle de lancement de la 7ème édition de la campagne de sensibilisation à la déclaration et au paiement de l'Impôt Foncier, le vendredi 04 décembre 2020 dans le Hall de la Tour E.*

**MISE EN PLACE D'UN ACCORD CADRE DE COLLABORATION ENTRE LA DGI ET L'INS**



*L'accord - cadre de collaboration entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et l'Institut National de la Statistique (INS) a été signé le lundi 28 décembre 2020.*

## 1. Contexte et Objectifs

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des états financiers, le dispositif fiscal a mis à la charge de l'ensemble des contribuables, l'obligation de produire et de transmettre la version électronique de leurs états financiers au service d'assiette des impôts de rattachement.

À cet effet, la Direction générale des Impôts (DGI) a intégré au portail e-impôts, une nouvelle fonctionnalité de télétransmission des liasses fiscales.

Cette nouvelle fonctionnalité de télétransmission des états financiers, dénommée téléliasse, prend en compte la certification ou l'apposition de visa sur lesdits états financiers par les experts comptables. Elle a pour objectif principal de construire une base de données centralisée, fiable, exhaustive et régulièrement mise à jour par l'intégration des données économiques des contribuables.

Ainsi, elle permettra aux usagers de bénéficier d'un nouveau service en ligne, moderne, simple d'accès et gratuit.

## 2. Principes de la télétransmission des états financiers

La chaîne globale de la télétransmission des états financiers est animée par trois acteurs (le contribuable, l'expert-comptable et la DGI). Les tâches desdits acteurs sont décrites ainsi qu'il suit.



## 3. Prise en compte des différents types d'états financiers

Tous les contribuables devront transmettre leurs liasses fiscales au format électronique.

Système normal : CA > 50 millions ;

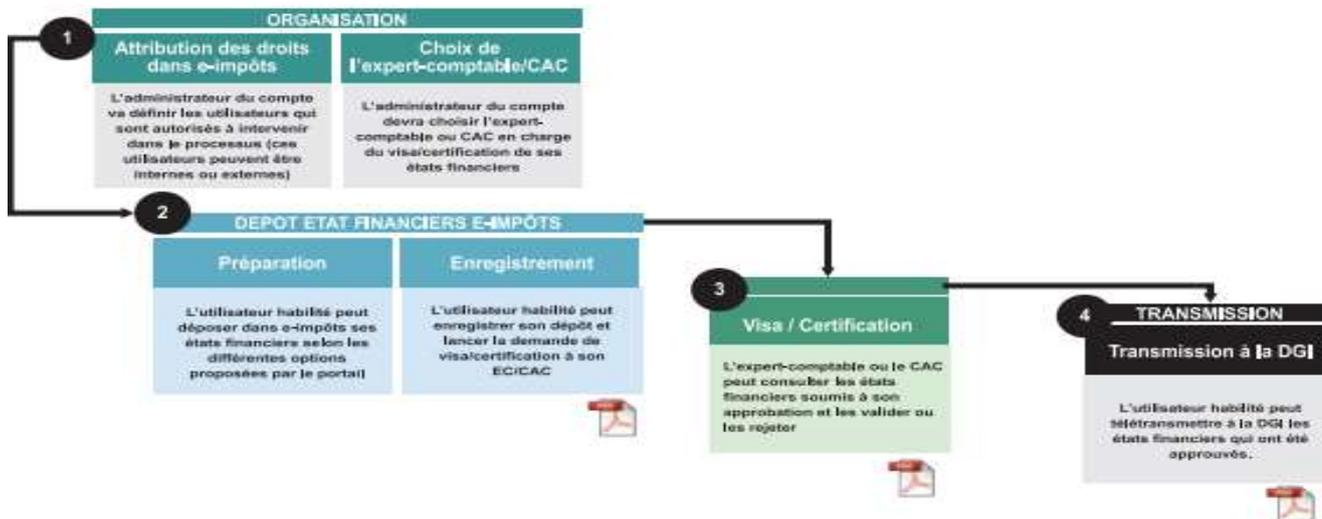
Système minimal de trésorerie : 5 < CA < 50 millions ;

Système bancaire : les établissements bancaires ;

Système assurance (IARD et VIE) : les sociétés d'assurance ;

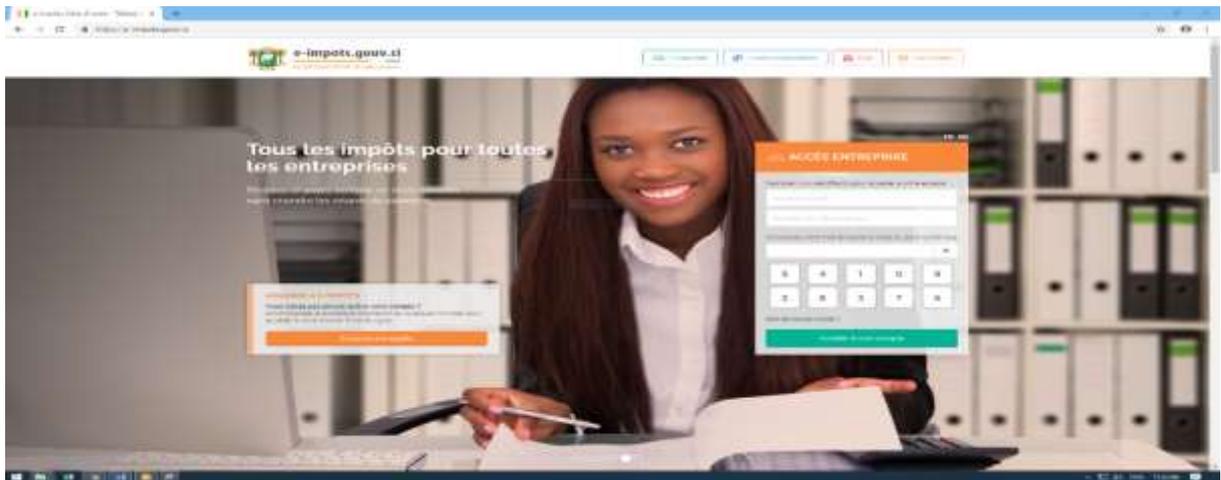
## 4. Fonctionnement de la télétransmission des états

Le fonctionnement de la téléliasse se déroule en 4 étapes distinctes.



## 5. Processus de transmission des états financiers dans e-impôts

Tous les utilisateurs de la plateforme e-impôts doivent disposer de paramètres de connexion personnalisés dont l'obtention se fait auprès du Centre des Téléservices fiscaux. Les contribuables peuvent se connecter à distance à l'application 24h/24 et 7 jours/7 selon les étapes ci-après décrites.



- Etape 1 :

- Le contribuable se connecte sur le site internet de la DGI [www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci) et clique sur l'onglet

E-services ou sur le portail fiscal [www.e-impots.gouv.ci](http://www.e-impots.gouv.ci), et est dirigé automatiquement sur la page d'accueil << ACCES ENTREPRISE >> ;

- l'expert-comptable procède de la même façon que le contribuable, et à partir de la page d'accueil E-impôts, il clique sur l'onglet <<EXPERT-COMPTABLE>> pour accéder à l'espace particulier qui lui est dédié ;

- Etape 2 :

Une fois l'utilisateur connecté à l'espace entreprise sur e-impôts, il clique sur le module << Transmission des états financiers >> et dispose de quatre options alternatives pour le dépôt de ses états financiers en ligne :

- + Option 1 : génération automatique du fichier XML (format de fichiers d'échanges de données multiplateforme) par le système d'information de contribuable ;
- + Option 2 : utilisation du modèle de fichier Excel de la direction générale des impôts ;
- + Option 3 : intégration de la codification et de la macro de génération XML dans le fichier Excel du contribuable ou de l'expert-comptable ;
- + Option 4 : saisie en ligne sur le portail e-impôts.

- Etape 3 :

- le contribuable envoie sa liasse fiscale à l'Expert-Comptable pour vérification et apposition du visa ou du certificat ;

-l'Expert-Comptable approuve ou rejette l'état financier qui lui est soumis.

- Etape 4 :

- Le contribuable ou l'utilisateur habilité, transfère définitivement la liasse approuvée à la DGI ou reprend le processus en cas de rejet par son Expert-Comptable.

## 6. Délégation de gestion à l'Expert-Comptable réalisée par le contribuable

L'Expert-Comptable pourra importer des fichiers pour le compte de l'ensemble de ses clients depuis la même page dans le menu << télé-liasse >>.

Il pourra également à partir de son espace, accéder aux liasses fiscales transmises, en cours, ou en attente d'approbation de ses différents clients.

## 7. Avantages liés à l'utilisation de la << télé-liasse >> sur e-impôts

Le module << télé-liasse >> présente plusieurs avantages, notamment :

- A. La disponibilité de la fonctionnalité de dépôt des états financiers dans un environnement unique E-impôts, de l'ensemble des services fiscaux digitaux offerts aux contribuables ;
- B. Le bénéfice de la sécurité multi-niveaux disponible sur la plateforme e-impôts ;
- C. Le gain de temps et la fin des difficultés liées au déplacement ;
- D. La réduction à terme, des charges liées aux frais de couverture des achats de consommables et aux frais de transports supportés pour la production des états financiers sur supports papiers et pour leur dépôt aux services des impôts ;

- E. La pluralité d'options pour le dépôt des états financiers sur e-impôts offre une flexibilité en fonction du choix de l'entreprise ;
- F. La mise en évidence pour le contribuable des erreurs commises pendant la saisie ou lors du chargement de son fichier ;
- G. La mise à jour des données de l'entreprise ;
- H. La prise en compte de l'étape de validation des états financiers par le commissaire aux comptes ou l'expert-comptable du contribuable inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables ;
- I. La possibilité d'Edition au format PDF signé électroniquement de toute la liasse fiscale après sa réception par la DGI
- J. Un processus simple et clair pour le dépôt des états financiers de chaque exercice.

---

## *I. MISSIONS ET ORGANISATIONS DE LA DGI*

---

## **A. Missions de la Direction Générale des Impôts**

Conformément au décret N° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Impôts est chargée :

- d'élaborer et d'appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales;
- de préparer, de négocier et d'appliquer les conventions fiscales internationales;
- de mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales;
- d'effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales autres que de porte;
- de gérer le contentieux fiscal;
- d'assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales;
- d'assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques;
- d'assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence;
- de mener les opérations d'enregistrement et de timbre;
- de promouvoir le civisme fiscal.

## **B. Organisation de la Direction générale des Impôts**

La Direction générale des Impôts est dirigée par un Directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Il a rang de Directeur général d'Administration centrale.

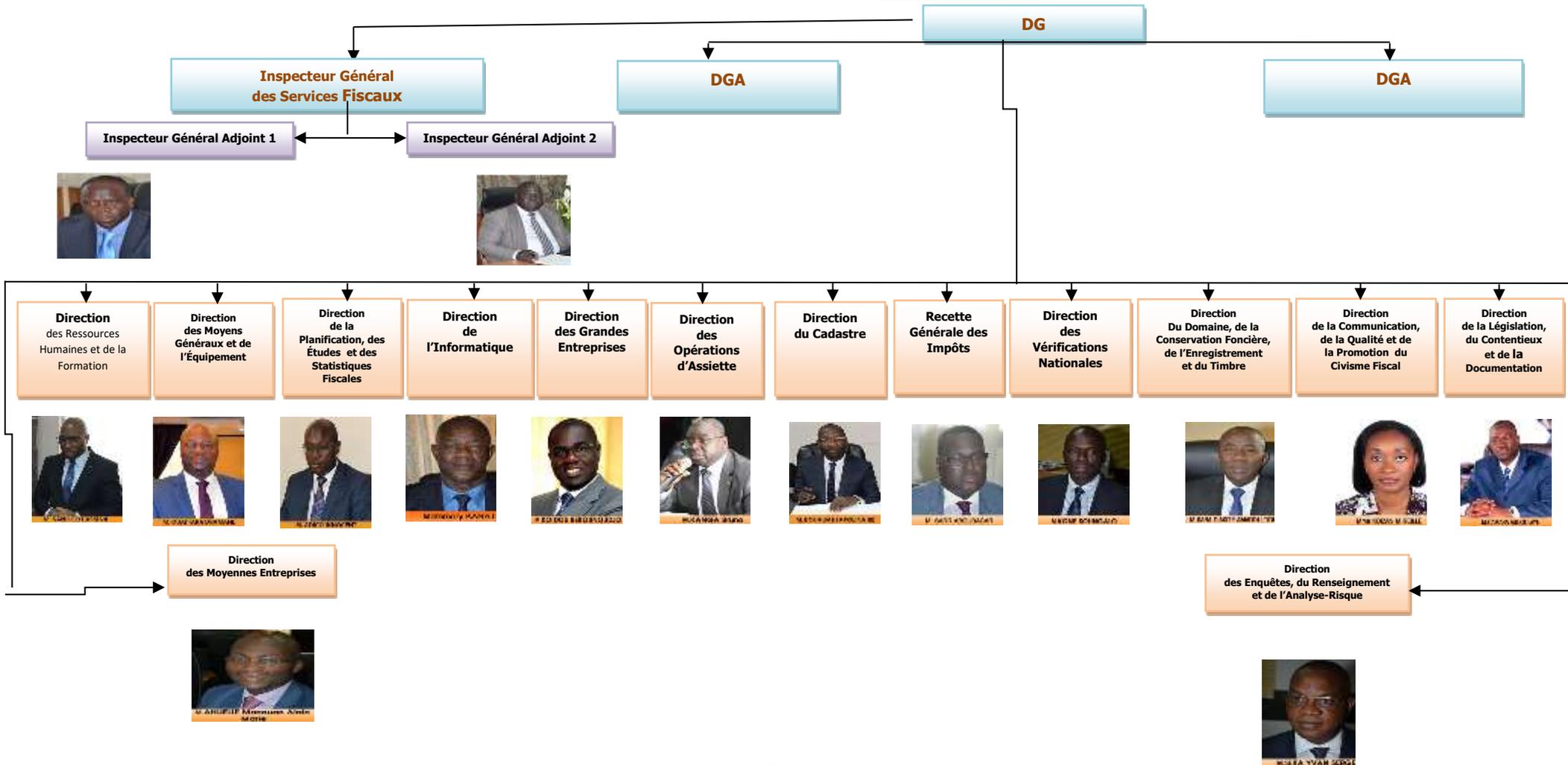
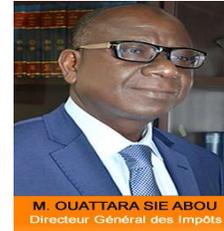
Le Directeur général est assisté de deux Directeurs généraux adjoints nommés par décret pris en Conseil des Ministres. Ils ont rang de Directeur général adjoint d'Administration centrale.

Par ailleurs, la Direction générale est organisée en une Inspection générale des Services Fiscaux, quatorze (14) directions centrales ainsi que des services extérieurs (16).

Ces directions centrales sont :

- La Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation ;
- La Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- La Direction des Moyens généraux et de l'Équipement ;
- La Direction de la Planification, des Études et des Statistiques fiscales ;
- La Direction de l'Informatique ;
- La Direction des Grandes Entreprises ;
- La Direction des Moyennes Entreprises ;
- La Direction des Opérations d'Assiette ;
- La Recette Générale des Impôts ;
- La Direction des Vérifications Fiscales nationales ;
- La Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque ;
- La Direction du Domaine, de la Conservation foncière, de l'Enregistrement et du Timbre ;
- La Direction du Cadastre ;
- La Direction de la Communication, de la Qualité et de la Promotion Civisme Fiscal.

# LE COMITE DE DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



---

## *II. RESULTATS DE GESTION*

---

## A. RESULTATS DE GESTION PAR GRANDE MISSION

Malgré un contexte économique et social marqué par des chocs inattendus, notamment la pandémie de la maladie à CORONA VIRUS (COVID-19), et la crise électorale d'octobre 2020, la Direction Générale des Impôts (DGI) a su montrer sa capacité de résilience comme le témoignent les progrès enregistrés au niveau des principaux indicateurs de gestion de 2020.

### 1- Assiette fiscale

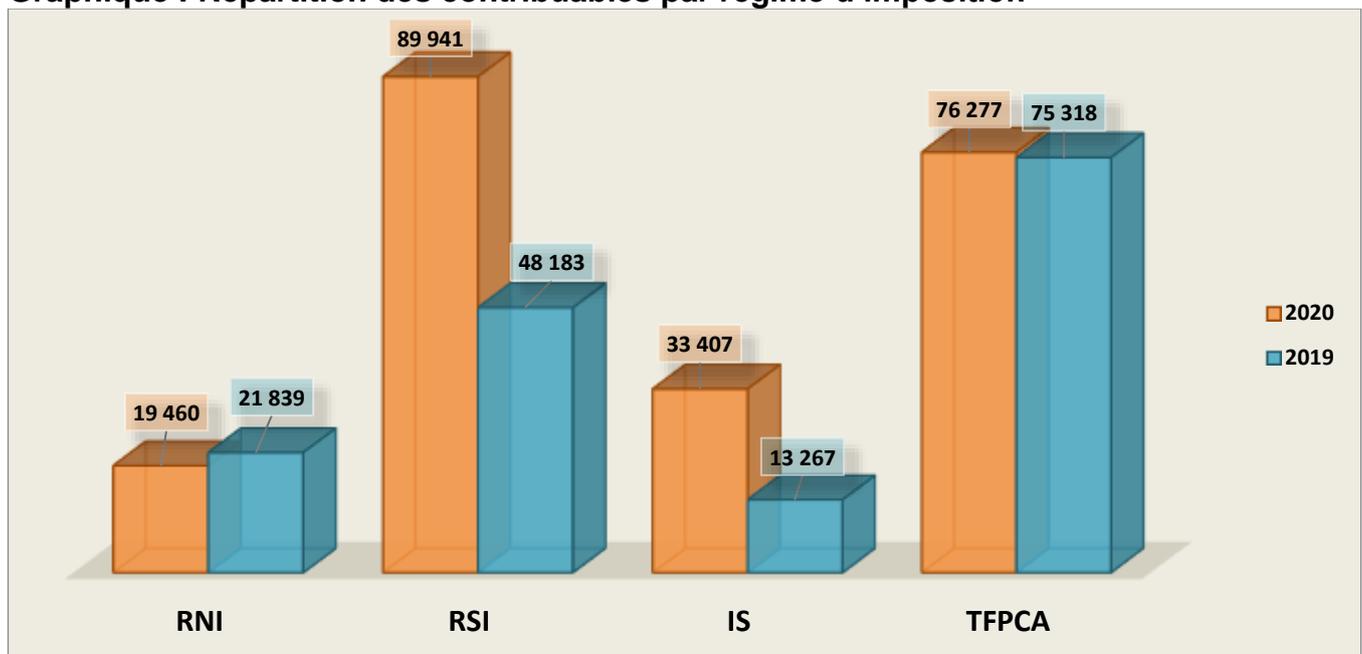
L'assiette fiscale regroupe la population fiscale aussi bien en matière d'impôts divers qu'en impôt foncier.

#### a- Les contribuables des impôts divers.

Le fichier des impôts divers comporte **219 085** contribuables à fin décembre 2020. Il était de **158 607** à fin décembre 2019. Ce fichier s'est donc accru de **60 478** soit un taux de progression de **38,1%**.

En termes de régime fiscal, il se compose de **19 460** contribuables inscrits au régime du réel normal d'imposition (**RNI**), soit 8,89% du tissu fiscal ; **89 941** pour le régime simplifié d'imposition (**RSI**), soit 41,1% ; **76 277** pour l'impôt synthétique (**IS**), soit 34,8% et **33 407** pour la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans (**TFPCA**), soit 15,2%.

Graphique : Répartition des contribuables par régime d'imposition



Source : GUOAR

La répartition par grands groupes de services, présente la configuration suivante : la DGE gère **1 004** contribuables (0,5%), la DME a **2 449** contribuables (1,1%), les Directions Régionales d'Abidjan ont **162 393** contribuables (74,1%) et **56 692** contribuables (25,9%) proviennent des Directions Régionales de l'intérieur.

Aussi, **3 063** contribuables sont-ils en attente de rattachement à leur véritable poste, soit 1,4% de l'ensemble des contribuables, en raison de la génération de nouveaux contribuables par la DGI ou le CEPICI et qui n'ont pu être rattachés à un poste comptable lors de la migration des dossiers de GUOAR vers SIGICI. Les travaux de rattachement sont en cours.

#### b- Les contribuables de l'impôt foncier.

Le fichier de l'impôt foncier comporte **439 992 contribuables** à fin décembre 2020. Il était de **416 385** à fin décembre 2019. Le taux de **progression** est de 5,7%. Il est composé à **98,6%** de **personnes physiques** contre **1,4%** de **personnes morales**.

Les travaux des services d'assiette et du CORIF qui ont permis d'imposer de nouveaux contribuables ont engendré une progression de 8,8% des émissions faisant passer l'objectif de **154,8 milliards** en 2019 à **168,4 milliards** en fin décembre 2020.

Le nombre de parcelles cadastrées est passé de **1 781 665** à fin décembre 2019 à **1 865 491** à fin décembre 2020, soit une progression de 4,7%.

Les parcelles imposées ont connu **une progression** de **3,1%** passant de **580 213** à fin décembre 2019 à **598 171** en fin décembre 2020.

## 2- Recouvrement de l'impôt

Dans le cadre de la digitalisation, l'administration fiscale s'oriente de plus en plus vers le recouvrement de l'impôt par voie électronique. Cependant, les voies traditionnelles (manuelles) ont toujours cours.

### a- Les recouvrements par voie électronique

Le recouvrement par voie électronique se fait soit par « e-impôt » soit par « DGI mobile ».

Les recouvrements par le portail « e-impôt » et « DGI mobile » sont devenus les principales voies de mobilisation (collecte) des impôts et taxes suite au déploiement de SIGICI dans presque tous les services de la DGI. En effet, sur **2 352,135 milliards** mobilisés par la DGI à fin décembre 2020, **1 804, 545 milliards** ont été recouverts par voie d'e-impôt, soit **76,7%** des recettes

### b- Les recouvrements par voie physique ou manuelle.

Les recouvrements par voie manuelle proviennent des services de recettes non connectés. On y retrouve l'ensemble des recettes des conservations foncières, l'état des baux (fichiers manuels de la DCAD), les recettes de péage, les régies des mines.

Outre cette voie manuelle, il y a les voies traditionnelles de collecte des impôts et taxes tels que les dépôts sur GUOAR, les états de compensations, les soldes et revenus du pétrole-gaz. Toutes ces voies ont permis de collecter **23,3% des recettes**.

La contrepartie du système déclaratif en matière de fiscalité adopté par la Côte d'Ivoire est le contrôle fiscal.

## 3- Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal est l'une des principales missions de la DGI pour lutter contre la fraude et inciter à la pratique de l'équité fiscale.

Le taux de recouvrement en matière de contrôle fiscal en 2020 est resté sensiblement identique à celui de 2019 (de 38,2% en 2019 à 38,8% en 2020). Ce taux relativement faible pourrait s'expliquer par la mesure de suspension des contrôles et des recouvrements forcés prise par le gouvernement suite à la survenue de la COVID-19. Cependant, il est à noter que les recouvrements de 2020 ont enregistré une croissance de plus de 9 milliards par rapport à 2019.

Au titre de l'année 2020, le contrôle fiscal a permis de recouvrer près de **71,4 milliards** de recettes sur **183,9 milliards** de rappels de droits définitivement notifiés à fin décembre 2020 selon le tableau ci-après :

Tableau 1 : Les recouvrements du contrôle fiscal à fin décembre 2020/2019

**Montants en millions FCFA**

Directions	Année 2020			Année 2019			Ecart 2020/ 2019			
	DS notifiés	déf	DS recouvrés	taux de recou	DS notifiés	DS recouvrés	taux de recou	DS notifiés	déf	DS recouvrés
<b>DGE</b>	31 925,5		16 928,0	53,0	40 466,0	6 790,0	16,8	-8 540,5		10 138,0
<b>DME</b>	<b>18 637,9</b>		<b>6 113,4</b>	<b>32,8</b>	<b>20 953,2</b>	<b>7 897,8</b>	<b>37,7</b>	<b>-2 315,3</b>		<b>-1 784,4</b>
<i>CME Djibi</i>	4 444,7		1 721,6	38,7	3 529,7	1 745,9	49,5	915,0		-24,3
<i>CME Marcory</i>	3 558,1		1 592,0	44,7	7 370,6	2 720,0	36,9	-3 812,5		-1 128,0
<i>CME Port Bouet</i>	5 119,2		1 286,2	25,1	4 314,9	1 308,3	30,3	804,3		-22,1
<i>CME Plateau</i>	5 515,9		1 513,6	27,4	5 738,0	2 123,6	37,0	-222,1		-610,0
<b>DVFN</b>	96 483,6		38 068,0	39,5	98 272,1	46 432,0	47,2	-1 788,5		-8 364,0
<b>Directions régionales</b>	35 505,4		10 281,3	29,0	2 674,6	922,6	34,5	32 830,8		9 358,7
<b>TOTAL DGI</b>	<b>182 552,4</b>		<b>71 390,7</b>	<b>39,1</b>	<b>162 365,9</b>	<b>62 042,4</b>	<b>38,2</b>	<b>20 186,5</b>		<b>9 348,3</b>

**Source : DGE, DME, DVFN, DOA**

**NB** : Les données de 2019 des directions régionales ne sont pas exhaustives.

Cependant, dans le souci de mieux apprécier l'efficacité du contrôle fiscal, un regard est porté sur les indicateurs relatifs aux déficits et crédits de TVA, notamment :

- l'évolution des déficits BIC absorbés ou réduits,
- les crédits de TVA annulés,
- les ARD annulés.

Ces résultats sont retracés dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Les indicateurs relatifs aux déficits et crédits de TVA

		TOTAL
<b>Déficits BIC absorbés ou réduits</b>	Nbre de dossiers	<b>36</b>
	Montants (en milliards de FCFA)	<b>26,6</b>
<b>ARD annulés ou réduits</b>	Nbre de dossiers	<b>2</b>
	Montants (en milliards de FCFA)	<b>2,1</b>
<b>Crédits de TVA annulés ou réduits</b>	Nbre de dossiers	<b>10</b>
	Montants (en milliards de FCFA)	<b>2,6</b>

## B. GESTION DU CADASTRE ET DU FONCIER

La DGI, à travers sa direction du cadastre a effectué un certain nombre de travaux techniques dans le cadre de l'aménagement du territoire ivoirien et des travaux d'évaluation immobilière et d'information cadastrale.

### 1- Travaux techniques

Ces travaux visent l'harmonie et l'exactitude de l'information cadastrale au niveau de l'aménagement du territoire. Ce sont :

- Les travaux fonciers ;
- Les travaux de confection ;
- Les travaux de mise à jour des plans ;
- Les travaux de recensement des propriétés foncières ;
- Les travaux de recoupement ;
- Les Traitements de dossiers divers.

#### a. Les travaux fonciers

Tableau 3 : Récapitulatif des demandes de créations de titres fonciers

	Demandes de titres fonciers reçues et traitées au cours de l'année							
	2019			2020			Ecart par rapport à 2019	
	DT reçus	DT traités	% DT traités	DT reçus	DT traités	% DT traités	reçu	traité
Abidjan	12 233	10 200	83,38	16 458	12 861	78,14	4 225	2 661
Intérieur	18 968	13 139	69,27	20 874	18 312	87,73	1 906	5 173
Total	31 201	23 339	74,80	37 332	31 173	83,50	6 131	7 834

Source : DCAD

La demande de création de titre foncier au titre de l'année 2020 est de 37 332. Elle est en hausse de 6 131 demandes par rapport à l'année 2019, soit un taux d'évolution de 20%. Si la demande de création de titre foncier est en hausse dans l'ensemble, celle d'Abidjan est fortement élevée. Sur les 37 332 demandes reçues au cours de cette année, la ville d'Abidjan enregistre à elle seule 16 458, soit 44,09% des demandes. Malgré un personnel réduit au cadastre, la DGI a réalisé respectivement en 2019 et en 2020, 74.8% et 83.5% en terme de traitement de demande de titre foncier.

La forte demande constatée, est liée non seulement à la volonté des acquéreurs d'obtenir un titre foncier, mais aussi et surtout au nombre de parcelles créées.

#### b. Les travaux de confection

Tableau 4 : Évolution du nombre de sections créées de 2019 à 2020

SCAD	Nombre de sections créées		Nombre de parcelles créées		Ecart (4)-(3)	Taux de progression
	Année 2019 (1)	Année 2020 (2)	Année 2019 (3)	Année 2020 (4)		
Total Abidjan	42	15	18 374	6 327	-12 047	-65.57 %
Total Intérieur	274	320	81 233	99 777	18 544	22.83 %
<b>Total Général</b>	<b>316</b>	<b>335</b>	<b>99 607</b>	<b>106 104</b>	<b>6 497</b>	<b>6.52 %</b>

Source : DCAD

Le nombre de parcelles créées au titre de l'année 2020 est de 106 104 contre 99 607 en 2019, soit un écart positif de 6 497 parcelles créées. Cet écart s'explique par l'approbation de plusieurs lotissements en grande partie et les travaux de mise à jour effectués sur le terrain.

### c. Les travaux de mise à jour de plans

Tableau 5 : Synthèse des travaux de mise à jour

SCAD	Nombre de Sections	Nombre de Parcelles	Nombre de DM/DI/DF à l'écran	Nombre de DM/DI/DF sur map	Nombre de TF sur map	Nombre de TF à l'écran
Total Abidjan	15	6 327	11 893	8 718	3 051	3 806
Total Intérieur	320	99 777	19 793	10 837	8 563	7 671
<b>Total Général</b>	<b>335</b>	<b>106 104</b>	<b>31 686</b>	<b>19 555</b>	<b>11 614</b>	<b>11 477</b>

Source : DCAD

Au cours de l'année 2020, la base de données cadastrales s'est enrichie de 106 104 parcelles sur 335 sections (mappes physiques et numériques) grâce aux services techniques du cadastre et à la mise en exploitation de l'E-cadastre.

De même, les services du cadastre ont réalisé des travaux cadastraux dont les détails de mise à jour sont présentés dans le tableau ci-dessus.

En ce qui concerne la production des plans et des extraits topographiques, il apparaît, comparativement à l'année 2019, un écart positif de 1 803 plans cadastraux et un écart négatif de 58 plans de titres fonciers produits.

### d. Les travaux de recensement des propriétés foncières

Tableau 6 : Synthèse des recensements effectués au cours des bornages contradictoires

SCAD	Bornage contradictoire				Recensement Ordinaire				Totaux
	T. Nus	T. Bâties	T. Agri	Total	T. Nus	T. Bâties	T. Agri	Total	
Total Abidjan	7 070	3 227	0	10 297	0	2 766	0	2 766	13 063
Total Intérieur	11 770	1 400	25	13 195	6 571	1 400	0	7 971	21 166
<b>Total Général</b>	<b>18 840</b>	<b>4 627</b>	<b>25</b>	<b>23 492</b>	<b>6 571</b>	<b>4 166</b>	<b>0</b>	<b>10 737</b>	<b>34 229</b>

Source : DCAD

Les recensements effectués cette année au cours des bornages contradictoires et d'opérations spéciales, ont conduit à la prise en compte fiscale de 34 229 parcelles dont 8 793 bâties, contribuant ainsi à l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier.

## e. Les travaux de recoupement

Tableau 7 : Synthèse des travaux de recoupement

SCAD	Nombre de parcelles		Total parcelles	Montant DC émis	Montant DC recouvrés
	Avec DC	Sans DC			
Total Abidjan	6 926	425	7 351	131 478 530	0
Total Intérieur	3 598	983	4 581	808 581 097	0
<b>Total Général</b>	<b>10 524</b>	<b>1 408</b>	<b>11 932</b>	<b>940 059 627</b>	<b>0</b>

Source : DCAD

Au niveau des travaux de recoupement, les opérations d'enquête ont permis aux services du cadastre d'enregistrer les résultats consignés dans le tableau ci-dessus.

Les services de cadastre ont contribué à identifier 11 932 parcelles non imposées et ont appuyé les services d'assiette dans l'établissement de droits constatés à hauteur de 940 059 627 francs CFA. Ces résultats révèlent de bonnes relations fonctionnelles entre les services en charge de la gestion de l'impôt foncier.

## f. Les traitements de dossiers divers

L'exploitation des fiches des partenaires que sont 'ACP, LA, LBTP, a permis la prise en compte de 7991 parcelles

## 2- Gestion des infrastructures cadastrales

Tableau 8 : Récapitulatif de la gestion des infrastructures cadastrales

	total	Visité		Bon état	
		nombre	%	nombre	%
Abidjan	378	173	45,77	124	71,68
Intérieur	2341	962	41,09	589	61,23
Total	2719	1135	86,86	713	62,82

Source : DCAD

Il ressort de ce tableau que sur un total de 2719 bornes répertoriées, 1135 ont fait l'objet de visite soit 86,86%. A l'issue de ces visites, on note 713 bornes en bon état, soit 62,82% de celles visitées.

En définitive, en ce qui concerne le l'impôt foncier, le nombre de parcelles cadastrées est passé de 1 781 665 à fin décembre 2019 à 1 865 491 à fin décembre 2020, soit un taux d'évolution de 4,70%.

## 3- Evaluation immobilière et informations cadastrales

### a. Evaluations immobilières

- Fixation des valeurs vénales

Conformément à la disposition de l'article 13 de l'annexe fiscale de l'année 2020, les commissions communales de fixation des valeurs vénales des terrains urbains non bâtis applicables pour les années 2021, 2022 et 2023 ont siégé et arrêté de nouvelles valeurs.

➤ Les enquêtes foncières

Les services en charge du foncier ont effectué des enquêtes foncières dans le but de :

- Lutter contre le faible taux de déclarations foncières ;
- Lutter contre les fausses déclarations foncières ;
- Réduire le grand nombre de contentieux des bases d'imposition ;
- Permettre l'élargissement de la base de l'assiette de l'impôt foncier

## **b. Documentation de l'information cadastrale**

Les travaux effectués au cours de cette année ont essentiellement porté sur la reconstitution de la base de données cadastrales, le renseignement et l'intégration des déclarations foncières issues des baux administratifs et la sensibilisation au paiement de l'impôt foncier.

➤ Intégration des fichiers cadastraux dans l'application E-cadastre

L'intégration des fichiers cadastraux dans l'application e-cadastre se fait en quatre étapes qui sont :

- Etape 1 : les missions de levées topographiques ;
- Etape 2 : les basculements des fichiers cadastraux dans le système WGS 84 ;
- Etape 3 : la validation des sections des fichiers cadastraux ;
- Etape 4 : les créations de projets de sections et chargement sur le E-cadastre CI.

A ce niveau, la DGI a intégré dans l'application E-cadastre 1 267 sections sur 1 370 créées soit un pourcentage de 92%.

➤ Renseignement et intégration des références cadastrales des déclarations foncières issues des baux administratifs

Les fiches de déclarations foncières issues des baux administratifs parvenues au service du cadastre sont au nombre de 693. Sur ce total, 369 déclarations ont été renseignées, soit 53,25%.

## **4- Le bilan des activités du CORIF**

Le CORIF est le Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier. Il a été créé en 2018 en vue de répondre efficacement aux défis de la gestion et du recouvrement de l'impôt. Le CORIF regroupe des experts de l'administration publique, parapublic et du secteur privé (BNETD, ONECI, LBTP, CIE/SODECI, etc.).

Les principaux travaux réalisés par le CORIF en 2020 sont :

- le recensement physique des parcelles non imposées ;
- l'exploitation des fiches issues du recensement à travers l'apurement des données collectées pour enrichir le fichier des contribuables de l'impôt foncier et établir les impositions complémentaires ;
- la réalisation d'enquêtes complémentaires et de croisements de divers fichiers permettant d'identifier les propriétaires des biens immobiliers, et de compléter les informations manquantes ou corriger les données erronées ;
- l'installation d'un bureau CORIF pour poursuivre les travaux initiés et surmonter les insuffisances identifiées dans l'exécution du projet.

Ces travaux ont permis de traiter 107 784 fiches sur un total de 108 834 (99,04%), correspondant aux parcelles recensées, pour une imposition globale de 13,27 milliards. Soit un taux de réalisation 132,7%, comparativement à l'objectif initial fixé à 10 milliards.

Les travaux en cours devront permettre, à terme, l'interconnexion des plateformes des différents acteurs impliqués (MCLU, DGI, LBTP, CIE, SODECLI, etc.).

### C. LES TELESERVICES FISCAUX

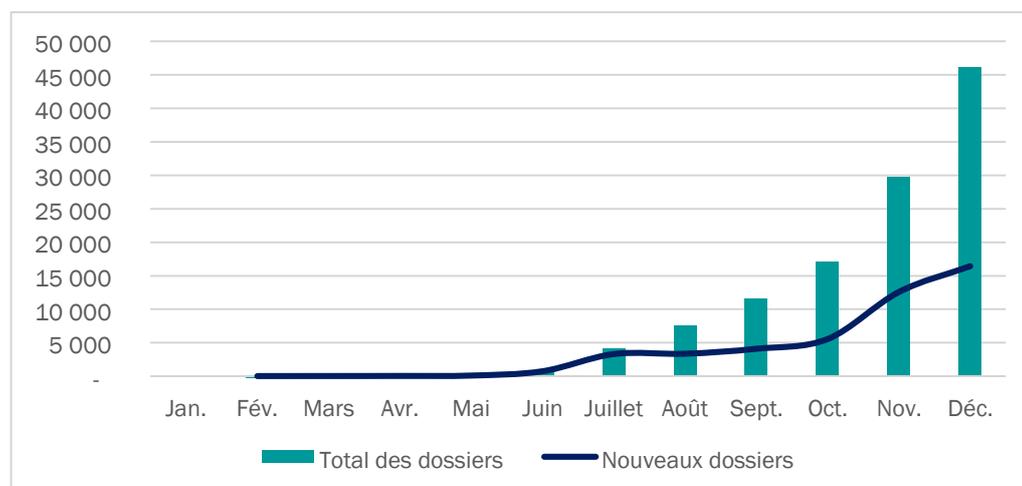
L'année 2020 a été marquée par la généralisation du portail e-impôts en le rendant accessible à l'ensemble des services en ligne et à tous les contribuables. En plus, ce portail a été enrichi de nouvelles fonctionnalités notamment la transmission des états financiers en ligne et la dématérialisation complète du circuit de remboursement des crédits de TVA

Ainsi, le taux d'adhésion tiré par les Directions régionales, est passé de 5% au mois de janvier à près de 40% à fin décembre 2020. Le taux de télé déclarations s'est affiché à 24,4% à fin décembre avec une hausse de 10 points de pourcentage par rapport au début de l'année. En sus, le portail e-impôts a permis de recouvrer 68% de l'ensemble des recettes de la DGI.

En liaison avec la croissance des adhésions au portail e-impôts, le taux de déclarations souscrites en ligne s'est amélioré. Démarré avec à 8,8% au mois de janvier, le taux de télédéclarations s'est hissé globalement à 18,9% à fin décembre 2020.

La nouvelle version du module de dépôt en ligne des états financiers ouvert officiellement aux contribuables au mois d'avril 2020 a démarré timidement. Ce qui s'expliquerait notamment par le fait que les dépôts physiques avaient déjà été réalisés dans les services de base pour l'exercice 2018. Ce n'est qu'à l'approche de la première échéance à fin juillet que beaucoup de contribuables ont commencé à s'activer. Au total, 46 122 états financiers ont été déposés par voie électronique.

Graphique 1 : Evolution du nombre de dossiers Téléliasse



Source : Centre des Télé services Fiscaux

La demande de remboursement de crédit de TVA a été entièrement dématérialisée au niveau de la DGI. Cela se matérialise par le déploiement d'un module spécifique dans l'espace entreprise des contribuables et la prise d'une note de service rendant obligatoire l'instruction et le suivi des dossiers de remboursement exclusivement à travers ledit module. En outre, l'espace réservé aux CGA est passé en phase d'exploitation pour une exploitation plus rationnelle des adhérents CGA.



---

*III. REFORMES ET ACTIONS  
PREPONDERANTES ENGAGEES OU MISES  
EN ŒUVRE EN 2020*

---

L'année 2020 a été marquée par la poursuite des réformes engagées depuis les années antérieures.

La quasi-totalité des domaines de l'administration fiscale (politique fiscale, administration fiscale et fonctions supports) ont été concernés par le champ des réformes mises en œuvre, dont le cœur a porté sur la digitalisation des processus.

## **A. Principales mesures de politique fiscale**

La DGI a contribué à mettre en œuvre la politique fiscale du Gouvernement, en vue de soutenir les objectifs du PND 2016-2020.

Dans ce cadre, la politique fiscale menée en 2020 s'est articulée autour de six (6) axes stratégiques, à savoir :

- l'amélioration de la productivité des secteurs d'activités ;
- la favorisation de l'investissement ;
- l'amélioration de l'attractivité des investissements directs étrangers ;
- la promotion du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de la création d'emploi ;
- la favorisation du développement territorial équilibré et l'amélioration de l'accès à la propriété foncière ;
- la mise en conformité progressive du dispositif fiscal aux dispositions communautaires et aux engagements internationaux.

Ces axes stratégiques se sont déclinés en diverses mesures de soutien à plusieurs secteurs notamment la transformation des produits agricoles, l'industrie pharmaceutique, la recherche, le développement et l'innovation technologique, la création d'emplois, la réduction des disparités régionales, l'aménagement des droits d'accises sur les tabacs, la transparence fiscale et la lutte contre la fraude fiscale internationale.

S'agissant des mesures de soutien aux entreprises, elles ont consisté en l'incitation à la déclaration d'entreprise, la suspension du paiement de l'impôt minimum forfaitaire, l'extension du bénéfice de l'exonération d'impôt pour reprise d'entreprises en difficulté à la location-gérance et la protection de l'environnement.

En outre, des mesures de renforcement des moyens de l'Etat ont été prises à travers l'aménagement des dispositions relatives à la Taxe spéciale d'Equipement (TSE), le soutien au secteur du cinéma et l'extension des taxes spécifiques exigibles des entreprises de télécommunication à toutes les structures réalisant des opérations de transfert d'argent par téléphone mobile.

Par ailleurs, dans le sens de la rationalisation du dispositif fiscal, plusieurs mesures ont été adoptées, à savoir :

- l'introduction des TIC dans certaines procédures fiscales ;
- l'aménagement de certaines dispositions du Livre de Procédures fiscales ;
- l'extension de l'attestation unique annuelle d'exonération de TVA ;
- l'institution du recouvrement des taxes locales par voie électronique ;
- l'aménagement des dispositions applicables en matière de fiscalité forestière ;
- l'aménagement des dispositions relatives à l'imposition des immeubles faisant l'objet de bail emphytéotique ;
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- l'aménagement des modalités de mise en œuvre des obligations fiscales des Centres de Gestion agréés ;
- l'aménagement de la taxation des noix de cola à l'exportation.

Au titre des mesures techniques, les actions mises en œuvre ont concerné l'aménagement des dispositions relatives aux structures habilitées à percevoir la vignette, l'aménagement des dispositions relatives à la base imposable de la taxe pour le développement des nouvelles technologies en zones rurales, la prorogation de la suspension de l'obligation de souscription de la déclaration annuelle de l'IGR et des précisions relatives à la taxe sur la publicité.

## **B. Principales mesures d'administration fiscale**

La Direction générale des Impôts a poursuivi les efforts de renforcement de ses capacités à travers trois (3) grands projets de digitalisation que sont l'extension des couches fonctionnelles des plateformes e-impôts et SIGICI, l'exploitation de la plateforme Téléliasse et la mise en place de la plateforme e-cadastre Côte d'Ivoire.

### **a. Extension des couches fonctionnelles des plateformes e-impôts et SIGICI**

La Direction générale des Impôts (DGI) s'est engagée, depuis l'année 2017, dans une dynamique de digitalisation intégrale de ses processus et métiers. Cette orientation lui a permis de mettre en place le portail fiscal de télédéclarations et Télépaiements « e-impôts » et de renforcer par la suite sa capacité opérationnelle par de nouveaux services en ligne. Ainsi, depuis le mois de février 2020, il est désormais possible pour tout contribuable éligible, de déposer en ligne une demande de remboursement de TVA et de faire le suivi de son dossier par le même canal.

Dans cette même volonté, la DGI a lancé dès l'année 2018, la construction de sa nouvelle plateforme applicative unique et intégrée de gestion de l'impôt. **Le Système intégré de Gestion des Impôts en Côte d'Ivoire (SIGICI)** est la nouvelle plateforme numérique qui permettra, à terme, à l'Administration fiscale de disposer de données fiables en matière de gestion des contribuables, de suivi de la Fiscalité professionnelle, de la Fiscalité immobilière et mobilière, du Contrôle fiscal, du Recouvrement, de la Comptabilité et des Statistiques.

Sur la base du lotissement fonctionnel mis en place au début du projet, les premiers lots fonctionnels déployés ont permis de renforcer les capacités opérationnelles de l'agent d'assiette, de la recette et des décideurs.

Toutes les fonctionnalités ont été mises en production et sont exploitables à l'exception de celle de l'immatriculation, volontairement désactivée dans l'attente de la finalisation de l'ensemble des modules.

L'on note actuellement neuf (09) grands modules en production.

A ce jour, tous les Services de la DGI ont été basculés sur SIGICI (le 31 août 2020 dans les Directions régionales d'Abidjan et le 07 septembre 2020 dans les Directions régionales de l'intérieur du pays)., à l'exception de de la DCAD et de la DDCFET dont le module fonctionnel est en cours de réalisation (le 31 août 2020 dans les Directions régionales d'Abidjan et le 07 septembre 2020 dans les Directions régionales de l'intérieur du pays).

Au niveau de l'assistance, les principaux besoins des utilisateurs ont été identifiés et la Direction de l'Informatique a, à travers plusieurs équipes, couvert les services de la DGI afin de les aider à découvrir le nouveau système, à réaliser des tâches et à améliorer leur pratique.

### **b. Exploitation de la plateforme Télé-liasse**

La télétransmission des liasses fiscales est effectuée à partir du portail fiscal e-impôts depuis la mise en production de la plateforme Télé liasse et son lancement officiel le 12 mars 2020.

Elle intègre la gestion de l'ensemble des systèmes comptables prévus par le SYSCOHADA révisé que sont :

- le système normal ;
- le système minimal de trésorerie ;

- le système assurance non-vie ;
- le système assurance vie ;
- le système Banques ;
- le système Microfinances.

### **c. Mise en place de la plateforme e-cadastre Côte d'Ivoire**

Dans le cadre sa politique de digitalisation intégrale de ses processus et métiers, la DGI s'est dotée d'une plateforme digitale de confection et de gestion de la cartographie cadastrale tenant compte des nouvelles configurations informatiques. Cette plateforme vise à améliorer la production et la gestion de la cartographie cadastrale, sa sécurité et à rendre les données plus accessibles.

Cette plateforme digitale dénommée e-cadastre Côte d'Ivoire comprend trois (03) composantes :

- la version géomètre exclusivement dédiée aux Géomètres du Cadastre appelée aussi e-cadastre ;
- la version intranet pour tous les agents de l'Administration fiscale ;
- la version internet ouverte aux contribuables et aux acteurs de la chaine foncière.

A ce jour, toutes les versions sus-indiquées sont déployées et opérationnelles. La protection de la version internet est assurée par un certificat acquis, installé et configuré.

### **C. Mesures techniques**

Dans le souci d'améliorer son cadre organisationnel et de mieux assurer l'encadrement de la population fiscale, la DGI a procédé à la scission de la Direction régionale des Impôts de Bouaké en deux (2) directions régionales, à savoir la DR de Bouaké 1 et la DR de Bouaké 2.

Elle a par ailleurs achevé au cours de l'année 2020 le processus d'élaboration d'un modèle de prévision des recettes fiscales.

### **D. Défis de la digitalisation**

La dématérialisation des processus et des procédures à la DGI est une réalité. Elle a atteint sa phase active cette année avec la mise en exploitation de SIGICI sur l'ensemble des services et l'informatisation de la quasi-totalité des métiers de la DGI.

Cependant, des efforts doivent être poursuivis à plusieurs niveaux :

1. La DGI doit veiller à ce qu'un numéro de télédéclarant (NTD) soit attribué à chaque contribuable et à la fluidité du réseau internet pour une exploitation optimale de son système d'informations.
2. La DGI doit veiller à relever le niveau de pénétration du digital. En effet, le niveau d'utilisation des applications reste à améliorer pour une opérationnalisation parfaite des solutions digitales. Ainsi, les actions suivantes doivent être prises :
  - connecter les services non encore connectés à SIGICI,
  - améliorer le taux de dépôt des états financiers via l'application téléliasse, qui reste faible,
  - parachever la solution E-cadastre, qui est encore en phase projet,
  - penser le positionnement électronique du CORIF dans la nouvelle architecture de la gestion du cadastre.

Par ailleurs, il est nécessaire pour la DGI de prendre des actions correctives pour résoudre la problématique de l'infrastructure et des équipements informatiques en vue de la mise à jour de l'environnement informatique susceptible d'intégrer les solutions numériques. Il s'agira d'investir dans le réseau, les logiciels et la maintenance du système en vue d'assurer son bon fonctionnement.

La DGI devra aussi poursuivre la sensibilisation des utilisateurs internes et externes à l'effet de transformer les applications mises à disposition, en plus des outils modernes de gestion de notre administration.

Toutes ces questions ont déjà été relevées dans le schéma directeur informatique et seront intégrées dans le plan d'actions 2021.

---

*IV. MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS  
SUPPORTS*

---

## A. Gestion des ressources humaines, matérielles et financières

La DGI compte, à fin décembre 2020, 5 597 agents, contre 5 230 à fin 2019. L'effectif a donc connu une progression nette de 367 agents.

Par sexe, le personnel (hors agents de sécurité), est composé de **2 125** femmes (**40%** de l'effectif) et de **3 190** d'hommes, (**60%** des agents).

La répartition par emplois fait ressortir, à fin décembre 2020 :

- **2 633** fiscalistes, soit (**47,04 %**) de l'effectif global ;
- **2 762** non fiscalistes (**49,34%**) ;
- **202** agents de sécurité (**90** policiers et **112** gendarmes) ; **3,62%**.

Par mission, l'on note une prédominance des fonctions d'appui sur les autres fonctions, notamment l'encadrement, l'assiette, le recouvrement et le contrôle, tel que cela apparaît dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Répartition du personnel selon les missions

Mission	Effectif	Pourcentage
Encadrement	240	4,52%
Assiette	1 065	20,04%
Recouvrement	538	10,12%
Contrôle	98	1,84%
Appui	3374	63,48%
<b>Total général</b>	<b>5315</b>	<b>100,00%</b>

Source : La DGI en chiffres 2020

## B. Amélioration de la communication

En appui aux missions de base, la DGI a déployé en 2020, d'importantes activités de communication, aussi bien internes qu'externes.

Dans ce cadre, les principales activités ont porté sur la production des publications internes, la gestion du site intranet de la DGI et la couverture médiatique.

- Au titre de la production des publications internes, le bilan fait ressortir :
  - **235** revues de presse éditées ;
  - **44** « **bulletins flash-hebdo** » diffusés sur intranet ;
  - **3** magazines « **INFODGI** » édités et diffusés sur le site intranet.

- Gestion du site intranet de la DGI

Un total de **897** documents de diverses natures (notes de services, notes d'information, décisions, etc.) ont été diffusés sur le site intranet pour informer les agents de la Direction Générale des Impôts.

- Couvertures médiatiques

Les couvertures médiatiques ont porté sur les activités suivantes :

- le séminaire-bilan annuel 2020 - perspectives 2021 ;
- les présentations des principales mesures contenues dans l'annexe fiscale 2020, à la presse et à la Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (EUROCHAM) ;
- la cérémonie de lancement de la plateforme « Téléliasse », au cabinet du Ministère du Budget et du portefeuille de l'Etat (MBPE) ;

- la visite de travail du Ministre du Budget et du portefeuille de l'Etat à la Direction Générale des Impôts en vue de s'assurer du bon fonctionnement des services suite aux mesures de distanciation sociale adoptées par le gouvernement ;
- la prorogation du dépôt des états financiers des exercices 2018 et 2019 via le module Téléliasse ;
- les cérémonies de remise de kits sanitaires par la société HUAWEI et l'Association des Ressortissants chinois en Côte d'Ivoire ;
- la saisie de marchandises frauduleuses à Bouaké par la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-risque ;
- la cérémonie de lancement de la 7<sup>ème</sup> édition de la campagne de sensibilisation à la déclaration et au paiement de l'impôt foncier ;
- la signature d'un accord-cadre, en vue du renforcement des relations de travail et de la réduction des formalités administratives existantes entre l'Institut National de la Statistique et la DGI ;
- la cérémonie de remise de la deuxième édition du prix SAWA pour le développement social à Monsieur OUATTARA Sié Abou, Directeur Général des impôts.

### **C. Promotion du civisme fiscal**

Plusieurs activités ont été menées pour sensibiliser les contribuables au civisme fiscal, à travers divers canaux de communication. Parmi ces activités, l'on peut citer :

- la diffusion de trente et une (31) émissions de « l'Impôt et Vous » sur RTI-1 ;
- la diffusion de quarante-huit (48) communiqués relatifs aux échéances de paiements des impôts et taxes et aux nouvelles dispositions fiscales ;
- l'exécution de deux (02) activités relatives au civisme fiscal à l'école (dotation en supports, participation aux journées socio-éducatives)
- la conduite de quatre (04) rencontres d'échanges avec les couches socio-professionnelles (étudiants, coopératives agricoles, PME/PMI, etc.) ;
- l'exécution de sept (07) campagnes de communication (impôts fonciers, télé procédure et annexe fiscale 2020).
- la participation à des caravanes de sensibilisation sur la patente transport et l'impôt foncier dans le District d' Abidjan ;
- la conception et la production de dépliants portant sur :
  - ✓ le régime fiscal des sociétés ;
  - ✓ les mesures fiscales en faveur des PME ;
  - ✓ le remboursement des crédits de TVA via le portail e-impôt.

### **D. Amélioration de la qualité des services**

Dans le processus de modernisation de l'administration fiscale, la DGI a placé la qualité des services au rang de ses priorités dans le plan d'actions 2020. Aussi, différentes actions ont-elles été mises en œuvre en vue de renforcer le Système de Management de la Qualité (SMQ). De façon spécifique, les efforts ont porté sur les projets qui devraient permettre de parvenir à la certification du processus « *Déclarer et payer ses impôts en ligne* », au niveau de la Direction des Grandes Entreprises. Dans ce cadre, des outils de mesure de la satisfaction des contribuables/clients ont été élaborés.

- a- Projet de dématérialisation de la boîte à suggestions

La conception de l'application « **e-suggestions** », plateforme de recueil des avis et suggestions des usagers/clients, a été finalisée par la Direction de l'Informatique (DI). Elle sera soumise à la validation du Comité de Direction.

**b-** Traitement des requêtes des contribuables à travers la gestion de la ligne verte

Cent trente et un (131) appels ont été enregistrés dont cinquante-huit (58) d'ordre fiscal, soixante-sept (67) demandes de numéros de téléphone, et six (6) demandes de localisation de services.

**c-** Installation de l'application Dropbox,

L'application Dropbox a été installée, en phase test, sur les postes de la DCQPCF, avant son déploiement dans les Directions centrales situées dans le périmètre de certification de la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette application devrait permettre aux acteurs du SMQ de sauvegarder, de partager et de synchroniser les fichiers et dossiers QUALITE, sur les postes de travail.

## **E. Gestion du système d'information de la DGI**

En 2020, la Direction générale des Impôts a mis un accent particulier sur l'amélioration du système d'information. Les activités ont porté sur la coordination de la surveillance de la plateforme e-Impôt et à l'élaboration d'un projet de mise à jour des systèmes d'exploitation Windows de tous les postes de travail. Le contrôle des alertes et des mises à jour est fait au quotidien à travers les différentes consoles de gestion. Un protocole a été défini afin de procéder à une installation automatique de l'antivirus sur les nouveaux postes de travail.

En outre, la cartographie des risques du système d'information de la Direction générale des impôts a été réalisée à l'effet de classer et de hiérarchiser ces risques pour les traiter par la suite selon le degré d'acceptabilité de l'organisation et la gravité de leurs effets.

Par ailleurs, un applicatif de suivi dans la procédure de remboursement des crédits de TVA est mis en place. Il offre la possibilité à l'opérateur économique de suivre le traitement de sa demande. Il constitue un système important aussi bien pour l'Administration fiscale que pour le secteur privé.

En outre, une solution, « E-Cadastre Côte d'Ivoire », a été conçue dans le cadre de la géolocalisation des parcelles. La plateforme « E-Cadastre Côte d'Ivoire » permet la diffusion d'informations cadastrales fiables sur les parcelles aux usagers et aux professionnels de la chaîne foncière (notaires, experts immobiliers, géomètres, etc.).

Elle offre la possibilité d'éditer en ligne :

- la situation fiscale relative à un bien immobilier ;
- l'extrait cadastral ;
- un plan de localisation.

Elle permet également de consulter certaines informations notamment sur le titre de propriété, sur les limites administratives des régions et districts en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, la Direction de l'Informatique a procédé au suivi et à l'accompagnement pendant le déploiement du SIGICI. Cette activité a été précédée de l'assainissement du fichier des contribuables (formulaires GUOAR et IMMAT).

Le projet HACKATHON du FMI concernant la digitalisation de la DGI est toujours en cours d'exécution ainsi que d'autres projets dont notamment :

- le développement de la télétransmission des états financiers : télé liasse ;
- la mise en place de système décisionnel ou Business Intelligent : QLIKVIEW ;
- le développement du module de gestion des convocations.

Au titre de la gestion du réseau et du matériel informatique, les actions entreprises ont permis l'interconnexion de plusieurs sites de la DGI, le câblage des locaux du CORIF (Comité pour le Renforcement du Recouvrement de l'Impôt Foncier) et du nouveau bâtiment du CTF (Centre des Télé-services Fiscaux), le recensement, la maintenance préventive et le dépannage ou le remplacement du matériel informatique.

---

## CONCLUSION

---

La DGI a mis en œuvre, en 2020, un plan d'actions basé sur des réformes ambitieuses en vue de sa modernisation au moyen de solutions numériques.

Les résultats de ce plan d'actions ont été encourageants, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif malgré un contexte économique et social marqué par des chocs inattendus, notamment la pandémie de la maladie à CORONA VIRUS (COVID-19), et la crise électorale d'octobre 2020. La Direction générale des Impôts a su montrer sa capacité de résilience comme le témoignent les progrès enregistrés au niveau des principaux indicateurs de gestion de 2020.

En effet, la DGI a mobilisé 2 352,135 milliards de FCFA, soit une hausse de 49,267 milliards de FCFA, par rapport aux réalisations de 2019, soit un taux de progression de 2,1%.

Par ailleurs, les grands indicateurs de résultats se sont légèrement améliorés, notamment ceux relatifs à l'élargissement de l'assiette, au recouvrement des arriérés d'impôt et au contrôle fiscal.

Au plan qualitatif, la digitalisation a permis d'assurer une meilleure prise en charge des recettes en général, et de sécuriser en particulier, celles des grandes et des moyennes entreprises. La réduction des coûts de formalité et la maîtrise relative des principaux risques de gestion sont également quelques-uns des facteurs qui ont contribué à améliorer les performances globales en 2020.

En 2021, la Direction Générale des Impôts devrait maintenir le cap des réformes mises en œuvre comme en cours d'exécution comme stratégie, d'une part, en vue de l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés, et d'autre part, de son adaptation aux mutations induites par l'évolution du monde à l'ère du numérique.

---

*ANNEXES STATISTIQUES*

---

Annexe 1 : Etat des restes à recouvrer au 31 décembre 2020

Montant en millions de FCFA

Nature d'impôt	Recouvrables	Poids	Difficilement recouvrables	Poids	Irrécouvrables	Poids
ITS	6 832	6,9%	7 577	10,5%	19 690	8,2%
BIC/BNC	8 411	8,5%	8 846	12,3%	24 737	10,3%
TVA	7 703	7,8%	8 753	12,1%	20 706	8,6%
Patente	6 978	7,0%	4 423	6,1%	13 127	5,5%
Impôt Synthétique	10 175	10,2%	2 576	3,6%	8 079	3,4%
Impôt foncier	2 618	2,6%	8 474	11,7%	88 459	36,9%
IRVM/IRC/IGR	12 122	12,2%	7 846	10,9%	18 874	7,9%
Autres	44 516	44,8%	23 636	32,8%	46 369	19,3%
<b>Total</b>	<b>99 355</b>	<b>100,0%</b>	<b>72 131</b>	<b>100,0%</b>	<b>240 041</b>	<b>100,0%</b>

Sources : RGI, nos calculs

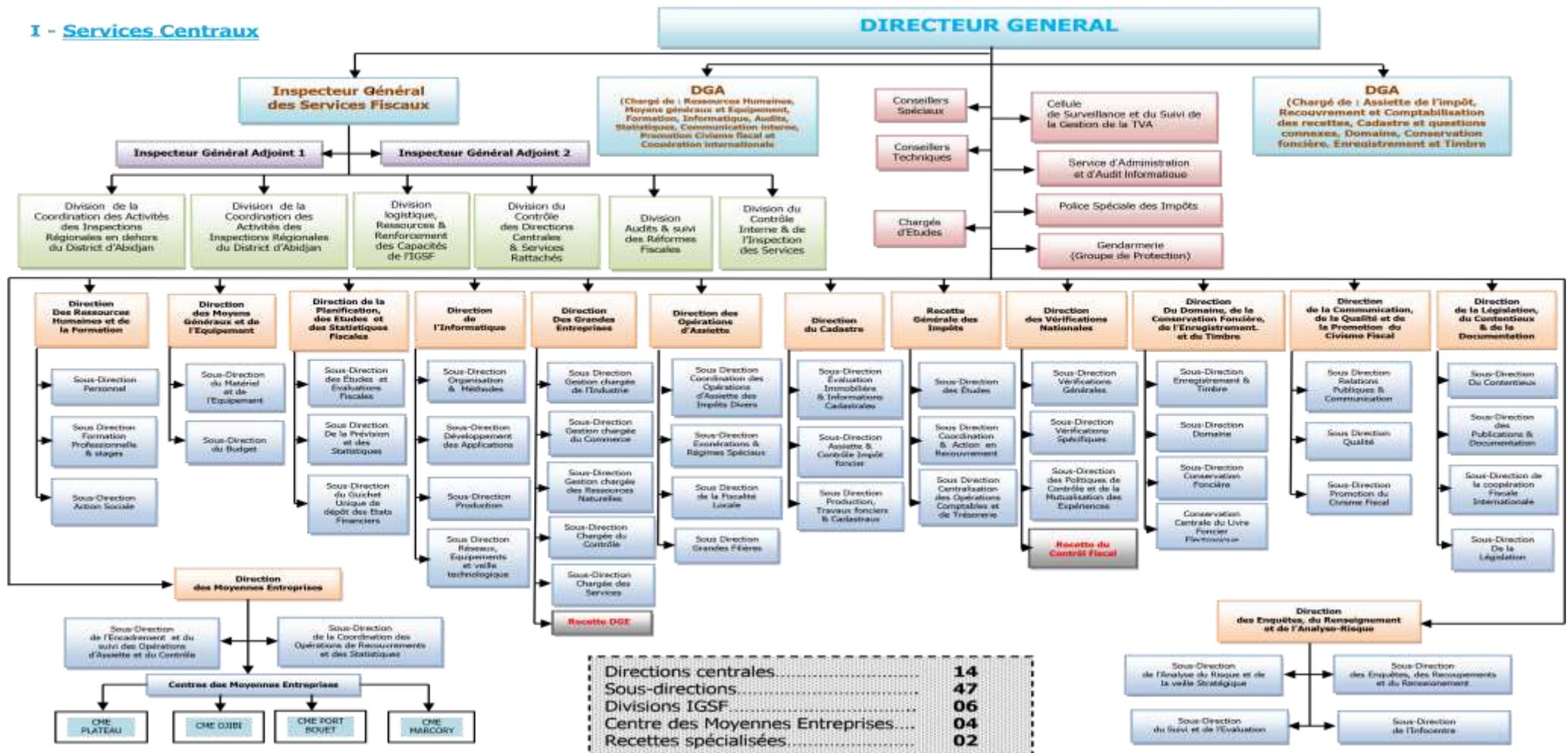
**Annexe 2 : Classement des Directions régionales en matière de téléservices**

DIRECTION	Fichier manuel au 31 Dec 2020	Taux Adhésion (%)	Taux Télé-déclaration (%)	Taux Télépaiement (%)
DGI	83 134	40	19	21
DGE	1 013	97	86	71
DME	2 550	98	88	77
DIRECTIONS REGIONALES	79 571	37	6	7
DR Abidjan	62 732	35	5	6
DR Intérieur	16 839	44	7	12
DR SAN PEDRO	1 335	79	19	32
DR BOUAKE 1	472	96	2	3
DR DALOA	1 075	89	6	9
DR YAMOOUSSOUKRO	1 233	61	4	7
DR BOUAKE 2	647	56	4	7
DRAS 1	5 467	49	6	11
DR DIMBOKRO	466	48	6	8
DR GAGNOA	1 812	40	12	15
DR MAN	660	47	3	7
DRAN 3	5 259	44	5	6
DR AGBOVILLE	1 080	35	11	16
DRAN 4	2 915	44	2	6
DRAN 1	15 048	38	9	5
DRAN 6	6 523	40	4	6
DR DABOU	583	37	5	10
DRAN 5	5 816	38	1	3
DR GUIGLO	695	34	3	8
DR KORHOGO	2 418	31	2	8
DR ABOISSO	1 831	30	4	7
DR BONDOUKOU	1 243	8	5	56
DRAN 2	4 558	31	2	4
DRAS 2	17 146	23	12	6
DR ABENGOUROU	897	23	6	9
DR ODIENNE	392	24	2	11

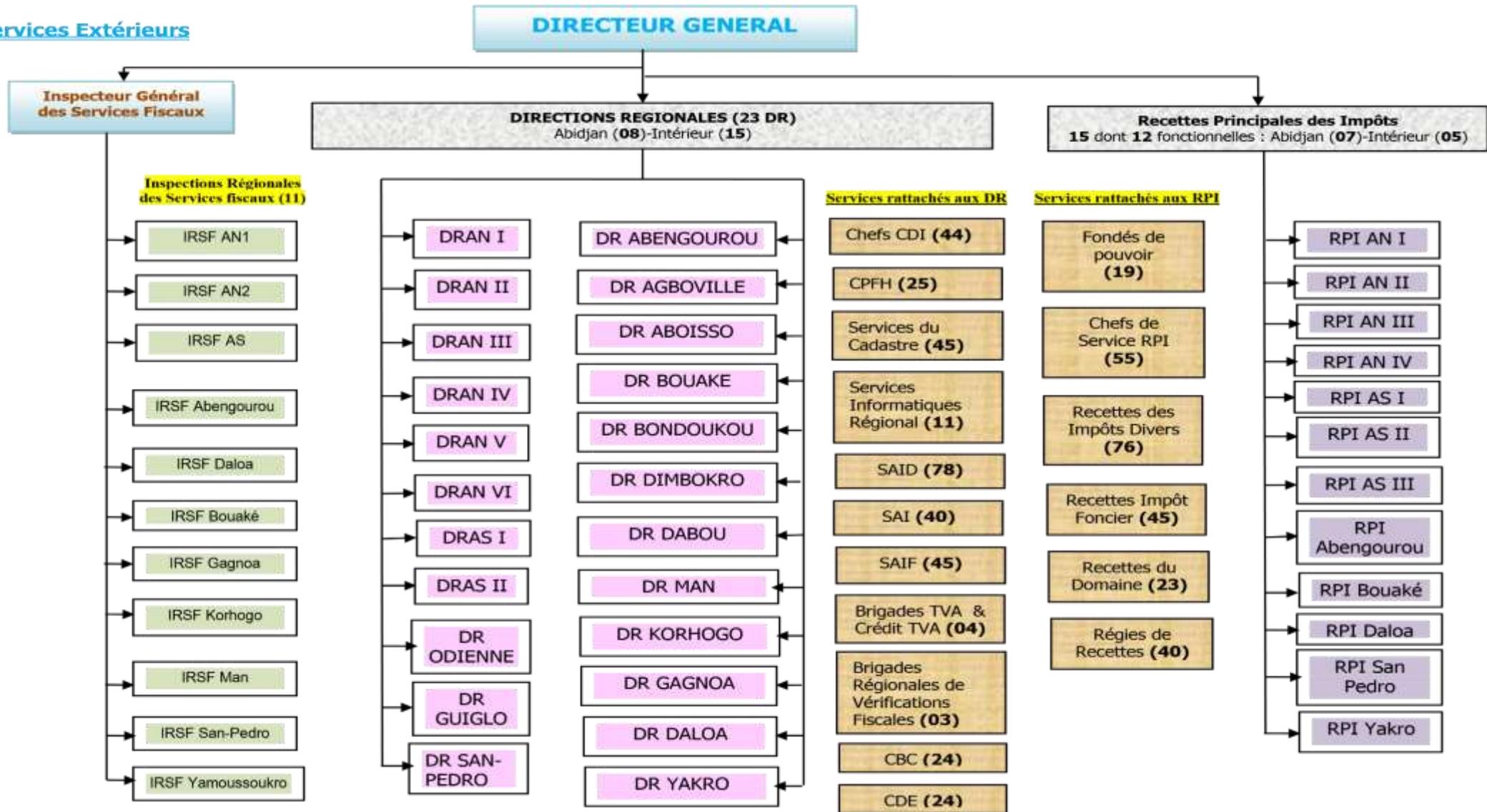
Source : Centre des Téléservices Fiscaux

# ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

## I - Services Centraux



II - Services Extérieurs





**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

BP V 103 Abidjan / RCI - Tour E - Cité Administrative  
Tél : (225) 20 21 49 78 / Fax : (225) 20 21 75 61  
E-mail : [infodgi@dgi.gouv.ci](mailto:infodgi@dgi.gouv.ci) / Site Web : [www.dgi.gouv.ci](http://www.dgi.gouv.ci)



